

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame URBAIN Morgane demeurant Avenue des Alouettes 3 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue des Alouettes, 3 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°416D.

Le projet consiste en la transformation d'une maison unifamiliale et l'ajout de 2 lucarnes présentant les caractéristiques suivantes :

- implantées en façade avant et arrière de l'habitation ;
- à toitures plates ;
- à minimum 1,25m de l'arrête de la toiture, dans le prolongement vertical des façades ;
- d'une hauteur d'acrotères supérieure d'environ 2,5m par rapport au niveau sous corniche ;
- briques peintes de ton blanc idem existant, ardoises couleur gris-noir idem existant, châssis bleu-gris foncé idem existant ;
- accompagné d'aménagements intérieurs, de modifications du relief du sol au niveau de l'accès au garage (, d'une rehausse d'environ 20cm du faite du toit et de l'agrandissement d'environ 35cm des fenêtres de l'étage du pignon gauche).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des points suivants des prescriptions du lotissement :

- les lucarnes sont à toiture plate ;
- les murs des lucarnes sont à même niveau que les murs de façade ;
- les lucarnes occupent plus de 2/3 des façades ;
- les lucarnes ont une hauteur d'environ 2m.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 4 au 18 décembre 2023 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 20 novembre 2023